



Campus du Solbosch  
Adresse postale :  
Av. F. Roosevelt 50, CP 133/02  
B-1050 Bruxelles  
Présidence :  
Pinsart Marie-Geneviève  
[gpinsart@ulb.ac.be](mailto:gpinsart@ulb.ac.be)  
Vice-présidence :  
Asuncion Fresnoza  
[Asuncion.Fresnoza@ulb.ac.be](mailto:Asuncion.Fresnoza@ulb.ac.be)

## Rapport annuel d'activités du Comité d'éthique de la Faculté de philosophie et sciences sociales (CEFP)

Année académique 2022-2023

### 1. Composition du Comité

Le Comité se compose de six membres du corps académique et de quatre membres du corps scientifique :

**Marie-Geneviève Pinsart** (Présidente), ACA, Département de philosophie, éthique et sciences des religions ; Pôle de recherches en éthique appliquée (Centre de philosophie).

**Asuncion Fresnoza-Flot** (Vice-présidente), ACA, Département des Sciences sociales et des Sciences du Travail ; chercheuse qualifiée FNRS ; Laboratoire d'Anthropologie des Mondes Contemporains (LAMC).

**François Blary**, effectif, ACA, Département d'histoire, arts et archéologie ; Centre de recherches en Archéologie et Patrimoine (CReA-Patrimoine)

**Thierry Kellner**, suppléant, ACA, Département de science politique ; centres de recherches REPI et EAST.

**Cécile Vanderpelen-Diagre**, effective, ACA, Département de philosophie, éthique et sciences des religions ; Maison des sciences humaines.

**Nicolas Verschueren** (suppléant ACA ; Département d'enseignement d'Histoire, Arts et Archéologie ; Institut d'Etudes européennes)

**Louise Walmsley Nery**, effective, Corsi, Département de philosophie, éthique et sciences des religions ; Centre de recherche en philosophie (PHI)

**Sarah Ekinci**, effective, CORSI, Département de sciences politiques.

**Elisabeth Moreau** (suppléante CORSI) et **Anne-Laure Mathy**, suppléante, Corsi ont quitté le Comité en janvier 2023. Elles ont été remplacées en janvier 2023 par **Sacha Rangoni** (suppléant CORSI, Centre d'étude de la vie politique (Cevipol) – SciencePo) et par **Arno Leclercq** (suppléant CORSI, Département des Sciences sociales et des Sciences du Travail).



Deux membres du Corsi ont quitté le Comité en janvier 2022 : **Martha Beulens** (effective) et **Vaida Niksaite** (suppléante). Ces deux personnes ont été remplacées en janvier 2022 par **Elisabeth Moreau** (suppléante - Centre de recherches Histoire, Arts et Culture des Sociétés anciennes, médiévales et modernes-SOCIAMM) et **Sarah Ekinci** (effective - Département de sciences politiques).

## 2. Activités du Comité

### a. Réunions

Le Comité s'est réuni à 11 reprises : les 4 octobre, 8 novembre et 6 décembre 2022 ; les 10 janvier, 7 février, 7 mars, 18 avril, 16 mai, 13 juin, 22 août et 12 septembre 2023.

Chaque réunion dure deux heures et suit un ordre du jour précis. Le procès-verbal de la réunion est rédigé par un membre du Comité et est approuvé à la réunion suivante.

### b. Site web

Le Comité dispose depuis le printemps 2022 de son site web internet et intranet. Ce site donne des informations sur le Comité (ses missions, son histoire, sa composition, ses Rapports annuels) ainsi que sur le calendrier de ses réunions et la procédure de saisine. Une partie de l'intranet comprenant des documents de travail est accessible aux seuls membres du Comité.

## 3. Évaluation éthique de protocoles de recherche

Le travail principal du Comité consiste à évaluer des protocoles de recherche. Durant la période couverte par ce Rapport, le Comité a évalué 24 projets de recherche : quinze projets FRS-FNRS, trois projets Marie Sklodowska- Curie, un projet ERC, deux projets Horizon-Ria, un projet SPADIS (Sciensano-METICE-VUB), deux projets soutenus par une bourse FRESH.

Le nombre de projets de recherche soumis au Comité a augmenté de deux unités par rapport à la précédente période académique. En fonction des dates de dépôt des dossiers de recherche auprès d'institutions comme le F.R.S-FNRS, le Comité peut être saisi en peu de temps par un nombre important de chercheurs et chercheuses. Pour continuer à effectuer un travail de qualité, le Comité informe préalablement les chercheurs et chercheuses que leurs dossiers seront examinés par ordre d'arrivée, et pas plus de huit dossiers par séance.

Une évaluation rigoureuse et collectivement partagée d'un projet de recherche exige de la part des membres du Comité un investissement non négligeable en termes d'heures de travail.

Il y a tout d'abord le travail des deux rapporteur.e.s (corps académique et corps scientifique) désignés pour chaque projet : la prise de connaissance du projet de recherche (1 h. de travail), la rédaction d'un projet d'avis et la concertation avec le/la co-rapporteur.e (1h.30 de travail), l'apport de modifications au projet d'avis suite à la discussion en réunion plénière (1/2 h. de travail). La majorité des projets de recherche présentent des lacunes et doivent être soumis en seconde lecture au Comité. Les rapporteur.e.s doivent alors s'assurer que les modifications apportées par le/la chercheur.se répondent aux demandes du Comité et rédiger un second projet d'avis (1h.30 de travail). Ce second avis peut être amendé lors de la discussion en réunion plénière (1/2 h. de travail).



Ensuite, chaque membre est tenu de prendre connaissance de chaque saisine pour pouvoir juger de la pertinence et de l'exhaustivité du projet d'avis soumis par les deux rapporteur.e.s. Cela exige pour chaque membre et pour chaque saisine une bonne heure de travail. A ceci s'ajoute le temps passé lors de chaque réunion (2h. de travail).

Le Comité tient à souligner l'investissement continu des membres du corps scientifique et la qualité de leurs contributions tant dans la rédaction des PV, la rédaction des projets d'avis que dans les discussions menées en réunion plénière.

#### **4. La prise en considération du Règlement Général de Protection des Données**

Les projets de recherche qui comportent des aspects de gestion de données sont systématiquement soumis à la déléguée à la protection des données de l'ULB avant d'être évalués par le Comité. Le respect du RGPD est ainsi assuré et le Comité peut se concentrer sur les autres aspects éthiques du projet de recherche.

#### **5. Contacts avec le Comité d'éthique de la recherche de l'ULB**

Marie-Geneviève Pinsart a assuré les échanges d'information entre le Comité d'éthique de Phisoc et le Comité d'éthique de la recherche de l'ULB.

Le présent Rapport a été approuvé par les membres du CEFP lors de la réunion du 6 février 2024.

-----